

Multicommerce

Situation au 2^e trimestre 2012 - Validité 3^e trimestre 2012

SCPI d'entreprise à capital variable

Créée en 1988, Multicommerce est composé à plus de 90 % de commerces (pieds d'immeubles, parcs d'activités, centres commerciaux) répartis sur toutes la France avec une dominante Ile-de-France (près de 60 %).

Commentaire de gestion

Aucun fait significatif n'a marqué l'activité commerciale du 2^e trimestre.

Les taux d'occupation physique et financier ont fait, via l'ASPIM (Association des sociétés de placement immobilier), l'objet d'une normalisation de leur mode de calcul pour l'ensemble des SCPI du marché. Les calculs des taux de votre SCPI ont été adaptés en conséquence dès ce trimestre.

Le taux d'occupation physique atteint ce trimestre 86.7%, quasiment stable (-0.2 point) d'un trimestre à l'autre.

La variation du taux d'occupation financier trimestriel de Multicommerce affiche une baisse de -1.6% dont -0.7% entièrement imputable au changement de méthode de calcul.

Le stock vacant s'établit ainsi au 30 juin à environ 11 500 m² dont la moitié est représentée par les deux ex "Eldorauto". Leur vente a été confiée à des commercialisateurs locaux spécialisés.

Chiffres clés

	01/01/2012	31/03/2012	30/06/2012
Capital social (€)	122 109 486	121 626 437	121 122 823
Capitalisation (€)	184 366 620	183 637 290	182 876 910
Nombre de parts	267 198	266 141	265 039
Nombre d'associés	4 216	4 204	4 197
Données financières	4T 2011	1T 2012	2T 2012
Taux d'occupation financier	89.6%	90.1%	88.5%
Loyers encaissés (€)	2 992 166	2 678 132	3 140 173
Revenu distribué / part (€)	7.92	7.92	7.92
Principales valeurs	exercice 2011	01/01/2012	
Nominal (€)	457.00	457.00	
Prime d'émission (€)	233.00	233.00	
Prix de souscription (€)	690.00	690.00	
Valeur de retrait (€)	627.90	627.90	
Valeur de réalisation (€/part)	557.07	560.16	
Valeur ISF préconisée (€)	627.90	512.00 *	

* Valeur pratiquée par le fonds de remboursement

Au 30/06/2012

Capitalisation : 182 876 910 €
Prix de souscription : 690 €

Caractéristiques

MULTICOMMERCE

Forme juridique	SCPI à Capital Variable
Date de création	15/11/1988
Durée	50 ans
Capital maximum statutaire	150 810 000 €
N° Siren	348 598 152
Visa AMF	SCPI n°05-11 du 08/03/2005
Société de Gestion	La Française REM
Agrément AMF n°	GP-07000038 du 26/06/2007

Délais de jouissance des parts

- **Souscription** : les parts souscrites au cours d'un mois donné portent jouissance, après un délai d'un mois, le 1^{er} jour du mois suivant.
- **Retrait** : la date de fin de jouissance des parts annulées est fixée à la fin du mois au cours duquel est effectuée l'opération de retrait.

Revenus distribués

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

Exercice 2011	30.39 €
Taux de distribution 2011	4.40%
1 ^{er} trimestre (versé le 30/04/2012)	7.92 €
2 ^e trimestre (versé le 31/07/2012)	7.92 €
- dont produits financiers	0.00 €
- après retenue à la source	7.92 €
- après prélèvement libératoire	7.92 €
Projet d'acompte 3 ^e trimestre 2012	7.92 €

Marché des parts

L'absence de nouvelles souscriptions n'aura pas permis de satisfaire les nouvelles demandes de retrait d'associés; toutefois ceux qui ont manifesté leur accord pour l'usage du fonds de remboursement ont pu recevoir le montant du remboursement effectué en contrepartie de l'annulation de leurs parts ; c'est donc 1 102 parts qui ont ainsi été traitées au cours de ce trimestre.

Il demeure encore 85 associés représentant 2.1% du total des parts pour 3.9 millions d'euros en attente.

A noter que si le projet de fusion absorption avec la SCPI Epargne Foncière devait être approuvé par les AGE de novembre 2012, les transactions futures seraient, en fin d'année, favorisées par un marché bien plus large concernant plus de 24 000 associés et une capitalisation supérieure à 1 milliard d'euros.

Souscriptions compensant des retraits	0
Nouvelles souscriptions	0
Parts annulées (Fonds de remboursement)	1 102
Parts en attentes de retrait au 30/06/2012	5 649

Avant toute souscription, le souscripteur doit prendre connaissance des statuts, du dernier rapport annuel et de la note d'information disponibles sur internet :

www.lafrancaise-am.com ou sur simple demande : La Française AM Finance Services - Service relations clientèle (01 53 62 40 60) - Sources : données internes - La Française Real Estate Managers est une SAS au capital de 1 220 384 € - 399 922 699 R.C.S. PARIS



Multicommerce

Situation au 2^e trimestre 2012 - Validité 3^e trimestre 2012

Situation locative de la SCPI

Relocations principales sur le trimestre

Aucune relocation n'a été réalisée au cours du trimestre écoulé

Libérations significatives

Dept	Ville	Type	QP SCPI (%)	Surface (m ²) SCPI	Surface (m ²) libérée	Mesures d'accompagnement Commentaires
94	Fontenay Centre Commercial Périval	COM	25	2 191	49	Départ de Mim au 30/09/2012
77	Serris Place de Toscane	COM	100	2 396	185	Départ de la Vie Claire au 11/09/2012

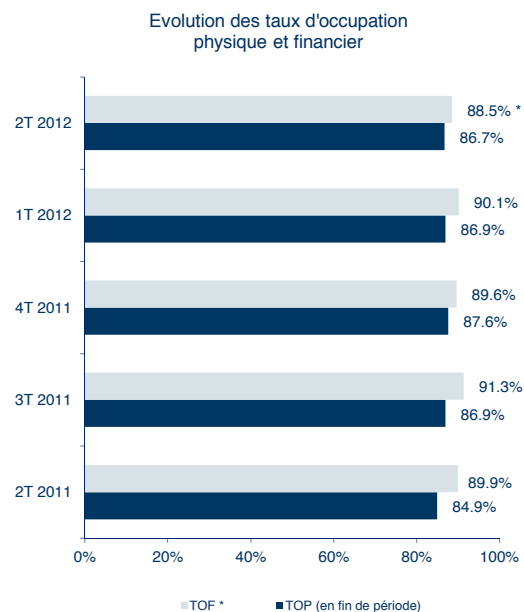
Principales surfaces vacantes

Dept	Ville	Type	QP SCPI (%)	Surface (m ²) SCPI	Surface (m ²) vacante	Mesures d'accompagnement Commentaires
45	Fleury Les Aubrais 50/52 André Dessaux	COM	100	2 985	2 985	Mandat de vente BNPP RE. En parallèle, négociation en cours pour 2 000 m ²
77	Savigny Le Temple	COM	100	2 980	2 980	Mandat de vente à régulariser avec Atinvest. L'implantation d'un site de retrait de courses en ligne redevient d'actualité
33	Villeneuve d'Omon 7 rue Louis de Funès	COM	100	6 262	2 156	Commercialisation en cours. Etude de la division en 2 cellules pour satisfaire la demande
94	Fontenay Centre Commercial Périval	COM	25	2 191	751	Travaux du pôle restauration (1 109 m ²) achevés à l'automne. 2 négociations pour 388 m ² . Le solde fait l'objet d'une demande d'autorisation de la CDAC.
33	Grenoble Le Grenat	BUR	100	2 224	694	Commercialisation en cours mais peu de contacts

Données principales

	1T 2012	2T 2012
Superficie totale (m ²)	86 095	86 095
Surface vacante (m ²)	11 255	11 471
Nb d'immeubles	40	40

Taux d'occupation



* à compter du 1^{er} juillet 2012 les nouvelles normes de la profession imposent dans le calcul du TOF la prise en compte des éventuelles mesures d'accompagnement (franchises...)

Evolution du patrimoine

Investissements

Dept	Ville	Type	QP SCPI (%)	Surf. (m ²)	Prix d'acquisition acte en main	Rentabilité prévisionnelle
76	Rouen (projet de valorisation, rachat en VEFA)	COM	100	304	225 000 €	-

Arbitrages

Dept	Ville	Type	QP SCPI (%)	Surf. (m ²)	Prix de cession HD net vendeur	Valeur expertise HD
76	Rouen (projet de valorisation, vente du terrain)	TERRAIN	100	2 022	736 370 €	1 210 000 €

Informations Conseil de surveillance

A une très large majorité (plus de 95%), l'ensemble des résolutions présentées lors de l'AG du mois dernier a été approuvé. Les trois membres de votre conseil de surveillance élus sont : JL Bronsart, P. Chenel et B. de Geloës.

Par ailleurs, l'étude des modalités relatives au projet de fusion-absorption de Multicommerce par Epargne Foncière se poursuit. Sa présentation détaillée sera soumise à votre conseil de surveillance du 20 septembre prochain permettant la tenue d'une Assemblée générale extraordinaire mi-novembre. Une information détaillée de ce projet vous sera communiquée au cours du mois de septembre. Les modalités d'échange de parts de Multicommerce contre les parts d'Epargne Foncière, c'est à dire la parité qui sera retenue, prendra, bien naturellement, en compte les données comptables et les performances propres à chacune des deux SCPI préservant ainsi l'équilibre des termes de l'échange.

D'ores et déjà, le fonds de remboursement a cessé d'être utilisé depuis le 30 juin afin de permettre les calculs de parité possible fondée sur un nombre de parts définitivement arrêté (seules d'éventuelles mutations à titre onéreux ou gratuit pourraient être effectuées jusqu'au 30 septembre).



Avant toute souscription, le souscripteur doit prendre connaissance des statuts, du dernier rapport annuel et de la note d'information disponibles sur internet :

www.lafrancaise-am.com ou sur simple demande : La Française AM Finance Services - Service relations clientèle (01 53 62 40 60) - Sources : données internes - La Française Real Estate Managers est une SAS au capital de 1 220 384 € - 399 922 699 R.C.S. PARIS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Acomptes

Le versement intervient trimestriellement, semestriellement, ou annuellement selon la nature des SCPI. Son montant inclut, outre les revenus fonciers, une faible quote-part de produits financiers provenant du placement bancaire de la trésorerie disponible de votre SCPI. Ces produits financiers sont soumis aux prélèvements sociaux, portés à 15,5 % depuis le 1^{er} juillet 2012, lesquels sont directement prélevés à la source, et auxquels s'ajoute, sur option de l'associé, le prélèvement forfaitaire libératoire, porté à 24 % depuis 1^{er} janvier 2012, soit au total 39,5 %.

Les associés qui souhaiteraient opter pour ce prélèvement ou annuler cette option peuvent dès maintenant en informer la société de gestion ; cette modification sera prise en compte pour le prochain versement.

Délai de jouissance

L'acquéreur de nouvelles parts bénéficie des revenus afférents à celles-ci à compter d'une date postérieure à celle de son acquisition. Le délai correspondant peut varier selon les SCPI et leurs modes d'acquisition entre 1 et 3 mois.

Fiscalité des plus-values immobilières

Le paiement de l'impôt éventuellement dû lors de la cession d'un immeuble détenu par une SCPI est assuré dès la signature des actes, et ce pour le compte de chacun des associés soumis à l'impôt sur le revenu à proportion de son nombre de parts.

Aussi, convient-il de communiquer à la société de gestion toute modification du régime fiscal auquel est assujéti le titulaire de parts (particulier résident, non résident, personne morale IS, BIC etc.).

Le nouveau régime fiscal applicable a/c du 1^{er} février 2012 pour les immeubles cédés par la SCPI et pour les parts cédées par les associés est le suivant :

Taux

32,5 % (19 % + 13,5 %* prélèvements sociaux)

Abattements : 2 % de la 6^e à la 17^e année

4 % de la 18^e à la 24^e année

8 % de la 25^e à la 30^e année

* Ce taux sera porté à 15,5 % a/c du 1^{er} juillet 2012

Taux d'occupation

Le taux d'occupation indique le taux de remplissage de la SCPI. Il peut être calculé :

Soit en fonction des loyers : le taux d'occupation financier (TOF) est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division :

- du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés ainsi que des indemnités compensatrices de loyers

- par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué.

Soit en fonction des surfaces : le taux d'occupation physique (TOP) se détermine par la division :

- de la surface cumulée des locaux occupés
- par la surface cumulée des locaux détenus par la SCPI.

Taux de distribution

Le taux de distribution correspond au rapport entre le dividende annuel versé qui est brut et le prix de souscription d'une part au 1^{er} janvier (frais compris).

Capitalisation

Son montant est obtenu en multipliant le nombre de parts sociales par le prix acquéreur (ou prix de souscription) de chacune d'elles à une date donnée.

Marché des parts

Il est rappelé que la réglementation relative au fonctionnement du marché des parts de SCPI distingue deux catégories de sociétés :

SCPI à capital variable

Pour les SCPI à capital variable (régime de la plupart des SCPI gérées par le Groupe La Française AM), les prix pratiqués demeurent le prix de souscription payé par l'acquéreur et publié par la société de gestion. La valeur de retrait correspondante (égale au prix de souscription net de la commission de souscription HT) est perçue par l'associé qui se retire en contrepartie d'une souscription nouvelle. Le mécanisme est communément appelé "retrait/souscription".

L'enregistrement des "bulletins de souscription" est soumis au renseignement exhaustif du dossier de souscription comprenant : l'original du récépissé, le test d'adéquation produit, le bulletin de souscription, un relevé d'identité bancaire, une copie de la CNI ou du passeport et le règlement du montant de la souscription par chèque libellé à l'ordre de la SCPI.

La prise en compte des "demandes de retrait" inclut impérativement les éléments suivants : l'identité du vendeur, le produit concerné, le nombre de parts ainsi que la valeur de retrait correspondante, indiquée dans la rubrique "marché des parts" en pages intérieures pour chacune des SCPI, la signature du ou des cotitulaires de parts.

La demande sera enregistrée à la date de réception chronologiquement **dès lors que l'ensemble des informations nécessaires aura été transmis.**

SCPI à capital fixe

Pour les SCPI à capital fixe (notamment Epargne Foncière et les SCPI d'habitation), le prix de vente et/ou d'achat, est établi au terme de chaque période de confrontation des ordres de vente et d'achat, recueillis sur le carnet d'ordres par la société de gestion.

Toutes ces informations figurent sur le site www.lafrancaise-am.com.

Cession directe entre associés

Tout associé a la possibilité de céder directement ses parts à un tiers. Cette cession, sans l'intervention de la société de gestion, s'effectue sur la base d'un prix librement débattu entre les parties. Dans ce cas, il convient de prévoir le montant des droits d'enregistrement (5 %) et le forfait statutaire dû à la société de gestion pour frais de dossier (par bénéficiaire ou cessionnaires).

Conditions d'agrément :

Si le cessionnaire est déjà associé, la cession est libre. Si le cessionnaire n'est pas associé, l'agrément de la société de gestion est nécessaire. Il n'entre pas, sauf circonstances exceptionnelles, dans les intentions de la société de gestion de faire jouer la clause d'agrément.

Nantissement des parts de SCPI

Les associés ayant financé l'acquisition de leurs parts à crédit ont généralement consenti leur nantissement, à titre de garantie, au bénéfice de l'établissement bancaire prêteur.

Au terme de la durée de l'emprunt, et/ou après son remboursement, l'associé doit solliciter sa banque afin que celle-ci lui délivre la "mainlevée du nantissement". Ce document est à communiquer à la société de gestion afin de procéder aux modifications administratives correspondantes.

Communication Associés

Rappel

La loi "Informatique et Liberté" du 6 janvier 1978 précise le caractère confidentiel des informations et données concernant chaque associé. Ceux-ci disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent.

Les informations nominatives recueillies ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour la nécessité de la gestion ou pour satisfaire les obligations légales et réglementaires

Risques SCPI

Le risque en capital : la valorisation des actifs immobiliers détenus est soumise à l'évolution des marchés immobiliers. Ceux-ci connaissent des variations cycliques liées à la conjoncture économique générale. Les SCPI ne peuvent donc offrir aucune garantie en capital.

Le risque lié à la liquidité : les modalités de retrait ou de cession de parts de SCPI sont liées à l'existence ou non d'une contrepartie. De ce fait, la société de gestion ne peut garantir le rachat de part.

Gestion des conflits d'intérêts

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires et de répondre au mieux aux intérêts des associés, le Groupe La Française AM a recensé les situations de conflits d'intérêts susceptibles d'être rencontrées par elle ou par les entités et les collaborateurs du Groupe. Dans le cadre de la gestion des situations de conflits d'intérêts potentiels, le Groupe La Française AM se base sur les principes suivants : déontologie, séparation des fonctions, mise en place de procédures internes, mise en place d'un dispositif de contrôle.